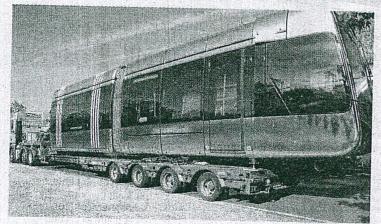
### tram

## La première rame arrive aujourd'hui



La première rame du tramway est arrivée sur la commune de Sainte-Maure-de-Touraine.

(Photo correspondant NR, Philippe Cuvier)

#### Tours

a première rame du tram-L way de Tours, transportée depuis l'usine Alstom d'Aytré (Charente-Maritime) arrivera à Tours ce mercredi matin, par la RD 910, après avoir passé la nuit à Sainte-Maure-de-Touraine

Le convoi exceptionnel, qui comprend deux ensembles routiers, devrait aborder le boulevard périphérique ouest au plus tôt à 9 h. Il passera ensuite par le boulevard André-

Georges Voisin, l'avenue du Danemark puis le boulevard Abel-Gance avant de rejoindre le centre de maintenance où la rame sera déchargée.

#### Journée portes ouvertes le 30 septembre

Attention! L'accès à ce centre est interdit au public. Pour découvrir la rame de plus près, les Tourangeaux devront attendre la journée portes ouvertes que le Sitcat et Cité Tram organiseront conjointement le 30 septembre.

#### ATHÉE-SUR-CHER 150 m³ de paille partent en fumée

Pour une raison inconnue, le feu s'est déclaré hier, vers 3 h 30, dans un tas de paille dans un champ au lieudit « Le Grand-Village », sur le territoire de la commune d'Athée-sur-Cher.

Les pompiers d'Azay-sur-Cher et de Bléré sont intervenus pour éteindre l'incendie qui s'était propagé à un bois attenant au champ. 150 m³ de paille et 50 m² de bois ont été détruits.

Le secteur est resté sous surveillance des pompiers toute la journée d'hier pour prévenir un éventuel redémarrage du feu.

#### **TOURS Collision avenue Eiffel:** un blessé léger

Deux autos sont entrées en collision lundi, peu après midi, au rond-point Emmaüs, avenue Gustave-Eiffel, à Tours.

Légèrement blessée à la suite du choc, une jeune passagère d'un des deux véhicules a été conduite à l'hôpital Clocheville par les sapeurs-pompiers.

### tribunal administratif

# **40.000** € pour la chute dans une bouche d'égout

Orléans

a commune de Montlouis L vient d'être condamnée à verser 40.000 € à l'une de ses habitantes.

Le 11 octobre 2007, cette riveraine qui exerce la profession de professeur de musique et de danse avait fait une chute dans

une bouche d'égout. Dans un premier jugement, le tribunal d'Orléans avait reconnu la commune de Montlouis responsable d'un défaut d'entretien et l'avait condamnée. Il restait néanmoins à chiffrer le montant du préjudice qui devait être versé à la victime.

Le mois dernier, son avocat, Me Alain Debenest, est venu

présenter la facture: « Ma cliente a rencontré de véritables difficultés. Il lui a fallu l'aide d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie quotidienne.

dences professionnelles. »

« Elle est demeurée longtemps sans pouvoir exercer son métier. L'accident dont elle a été victime présente de graves inci-

Aujourd'hui, près de cinq ans après cet accident, l'état de cette riveraine s'est heureusement considérablement amélióré. Un expert a indiqué au tribunal qu'elle pouvait reprendre les activités sportives et musicales qu'elle pratiquait avant son accident.